

# ANNEX 5

## Le cas Laurent Gbagbo ou le test de la Cour pénale internationale

PAR THOMAS CANTALOUBE

ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 13 JUIN 2014

*Sur mediapart.fr, un objet graphique est disponible à cet endroit.*

Après avoir raté le démarrage de son enquête pour crimes contre l'humanité visant l'ancien président de Côte d'Ivoire, la CPI jouait sa crédibilité dans la décision de tenir un procès contre Laurent Gbagbo.

La Cour pénale internationale (CPI) a rendu jeudi 12 juin une décision cruciale : elle finalement décidé de traduire Laurent Gbagbo, l'ancien président de la Côte d'Ivoire, en procès pour crimes contre l'humanité. Cette décision n'est pas seulement importante pour le principal intéressé ou pour les Ivoiriens ; elle l'est également pour la crédibilité et l'avenir de cette instance judiciaire créée en 2002 et chargée de poursuivre et de juger les individus (et non les États) soupçonnés de génocide ou de crimes de guerre ou contre l'humanité. Jusqu'ici, la CPI a peiné à fonctionner, à trouver ses marques, et acquérir une légitimité.

Rappelons les faits : en novembre 2010 se tiennent les élections présidentielles ivoiriennes entre le sortant Laurent Gbagbo et son adversaire, l'ancien premier ministre Alassane Ouattara. Le résultat du scrutin est violemment contesté pendant plus de quatre mois, jusqu'à ce que Gbagbo soit arrêté par des soldats français et remis aux forces de Ouattara, considéré comme le vainqueur légitime de l'élection par une grande partie de la communauté internationale. En novembre 2011, Gbagbo est inculpé de quatre chefs de crimes contre l'humanité durant les violences post-électorales, et il est transféré dans la foulée à La Haye (Pays-Bas), où il est emprisonné depuis.

En février 2013, huit jours d'audience se sont tenus devant la Cour, durant lesquels le procureur a exposé les éléments retenus contre Gbagbo. Mais cette « *audience de confirmation des charges* » a fort mal tourné pour l'accusation, qui s'est, pour l'essentiel, contentée de paraphraser des rapports d'ONG et des coupures de presse. Les trois juges ont donc usé

d'une procédure rare en demandant au procureur de revoir sa copie. Ce que ce dernier a fait. Il a présenté de nouveaux éléments aux juges début 2014 et la Cour a donc in fine décidé de renvoyer l'ancien président en procès pour quatre charges de crimes contre l'humanité. Cette décision, prise à la majorité des juges (deux pour, un contre), marque la fin d'un long suspense.

*Sur mediapart.fr, un objet graphique est disponible à cet endroit.*

Pour la plupart des observateurs – juristes et ONG –, les péripéties judiciaires de 2013 reflètent un problème fondamental avec la CPI : son biais politique, la sélectivité de ses accusations et son manque de moyens. Que Laurent Gbagbo, un politicien qui fut longtemps considéré comme un modèle pour l'Afrique (notamment par les socialistes français) et qui proclame son innocence quant aux charges retenues contre lui, que Laurent Gbagbo, donc, se retrouve au cœur de ces dysfonctionnements ne fait qu'ajouter au malaise vis-à-vis de cette justice internationale parfois difficile à suivre, qui poursuit certains dirigeants et pas d'autres.

Pour Bernard Houdin, le conseiller spécial de Laurent Gbagbo en Europe, « *la CPI est un instrument politique qui a été utilisé par la France pour se débarrasser de Gbagbo. Le procureur de la Cour a travaillé étroitement avec le Conseil de sécurité de l'ONU et la liberté des juges est limitée. La CPI a été bien trop vite pour inculper Gbagbo et cela fait maintenant trois ans que cela dure, avec peu de résultats, si ce n'est une première audience de confirmation des charges qui a montré le creux abyssal du dossier du procureur* ».

Le premier procureur de la CPI, l'Argentin Luis Moreno Ocampo, en fonctions de 2002 à 2012, a été en effet assez largement critiqué comme étant « *un outil des puissances occidentales qui n'a pas fait preuve d'une grande rigueur juridique* », selon les termes d'un avocat qui a déjà plaidé devant la Cour. Outre des procédures lancées contre des cibles qui servent d'épouvantail aux Occidentaux (l'armée de résistance du "Seigneur" en Ouganda, le président du Soudan Omar el-Béchir ou différents dirigeants libyens),

« *Ocampo a décidé d'aller dans le sens des États qui l'ont saisi, pour s'assurer de leur coopération. Ainsi en Centrafrique il a poursuivi le chef de guerre congolais Jean-Pierre Bemba mais pas les officiels qui ont fait appel à lui ; en République démocratique du Congo il a inculpé différents seigneurs de guerre mais pas le président Joseph Kabila* », poursuit l'avocat.

De plus, comme l'a souligné le juriste américain Kenneth Roth dans un long article dans la *New York Review of Books* en défense de la CPI, « *Ocampo a paru plus intéressé par le lancement de mandats d'arrêts que par le travail moins glorieux de mener des enquêtes criminelles rigoureuses. Jusqu'à présent, 6 des 31 inculpations qu'il a décidées ont été retirées, annulées ou ont abouti à un acquittement pour manque de preuves* ». Le fait que toutes les enquêtes et inculpations en cours concernent exclusivement le continent africain suscite également de nombreuses critiques. Cela fait des années que la CPI envisage de se pencher sur de possibles crimes de guerre en Afghanistan et en Colombie, mais dans le premier cas les États-Unis risqueraient d'être impliqués, et dans le second cas les autorités de Bogota ne semblent pas se montrer très coopératives. Quant à la Syrie, la Cour est dans une impasse : du fait que le pays n'a pas ratifié le traité de Rome (qui a créé la CPI), il faudrait une saisine du Conseil de sécurité de l'ONU, que la Russie bloque. (On ne rentrera pas non plus, dans le cadre de cet article, sur le fait que plusieurs pays dont les États-Unis, la Russie, Israël ou la Chine n'ont pas signé ou ratifié le statut de Rome créant la CPI, et s'abstraient ainsi de sa justice.)

### **« Cette approche de la CPI légitime ce qui se passe en Côte d'Ivoire même : lenteur et partialité »**

En 2012, c'est la Gambienne Fatou Bensouda, l'adjointe d'Ocampo, qui lui a succédé. Il est encore trop tôt pour savoir dans quelle direction elle va tirer la cour mais, vu les lenteurs de l'institution, elle devra composer encore longtemps avec l'héritage des dix premières années. Le cas Gbagbo est emblématique de cela. Durant la crise post-électorale en Côte d'Ivoire, plus de 3 000 personnes ont trouvé la mort, aussi

bien dans le camp des pro-Gbagbo que dans celui des pro-Ouattara, et toutes les enquêtes internationales indépendantes qui ont été menées sur le terrain soulignent que des crimes ont été commis par les deux parties. Or seuls trois responsables ont été inculpés jusqu'ici, tous issus du camp de Laurent Gbagbo (le principal intéressé, sa femme Simone Gbagbo et le leader des Jeunes Patriotes, Charles Blé Goudé). La Cour a toujours assuré qu'elle entendait également, en temps voulu, se pencher sur les soupçons de crimes contre l'humanité commis par le camp de l'actuel président Ouattara. Mais, trois ans après les faits, elle n'a toujours rien entrepris.

« *Les ressources de la CPI sont limitées par rapport à l'ampleur des enquêtes, qui sont très difficiles et complexes à mener. Il faut faire parler des gens à l'intérieur, passer du temps sur place, se faire expliquer plein de détails. Je ne suis pas sûr que la CPI ait suffisamment de juristes de qualité pour cela* », estime Florent Geel, responsable du bureau Afrique à la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH). « *Comme elle n'avait pas les moyens de mener deux enquêtes, la Cour a choisi une stratégie séquencée : d'abord le camp Gbagbo et ensuite le camp Ouattara* », ajoute-t-il. « *Malheureusement, cela conduit à un sentiment d'injustice et d'impunité.* » Pour beaucoup d'Ivoiriens, la justice de la CPI ressemble à celle de leur pays : celle des vainqueurs, qui ne vaut guère mieux que la justice nationale, alors qu'elle devait, au contraire, en corriger les travers.

« *Ce qui est terrible, c'est que cette approche de la CPI légitime ce qui se passe en Côte d'Ivoire même, c'est-à-dire la lenteur et le fait que seuls les pro-Gbagbo sont jugés* », complète Param Preet Singh, spécialiste des questions de justice internationale auprès de l'ONG Human Rights Watch. « *Les autorités ivoiriennes ont beau jeu de dire ensuite à la communauté internationale : "Vous ne pouvez pas*

*nous accuser d'être partiaux, regardez, nous faisons comme la CPI !" Il aurait été beaucoup plus juste de s'occuper des deux camps en même temps. »*

*Sur mediapart.fr, un objet graphique est disponible à cet endroit.*

Après le raté de la première audience de confirmation des charges en 2013, les ONG qui ont enquêté sur le terrain espéraient que le bureau du procureur aurait profité du délai qui lui a été accordé pour « muscler » ses investigations. C'est ce que ce dernier suggérait avant le 12 juin en « off » aux journalistes, laissant filtrer qu'il a mis la main sur des écoutes téléphoniques, des archives de la présidence et au moins un témoin clef. Il risque pourtant d'être difficile de prouver la culpabilité de Laurent Gbagbo, selon les spécialistes du dossier. « *Il est extrêmement compliqué de faire le lien entre des victimes et un chef d'État en exercice* », explique Florent Geel, de la FIDH. « *Il y a tout un système hiérarchique à démonter, il faut remonter aux origines des prises de décision, etc.* »

La décision prise ce 12 juin de renvoyer Gbagbo aura sans doute des répercussions en Côte d'Ivoire, et ce sont des implications dont la CPI ne peut complètement s'abstraire, même si son mandat porte sur des considérations juridiques et non politiques. Si Gbagbo est maintenu en prison à La Haye et qu'un procès se dessine, Bernard Houdin, son conseiller, estime « *que l'on va vers des choses que l'on ne pourra plus contrôler. Il y a énormément de désespérance et d'insatisfaction à l'égard de Ouattara en Côte d'Ivoire. Si Gbagbo n'est pas libéré, on risque de s'orienter vers une situation de conflit.* » Et de prédire une poudrière régionale : « *Si la Côte d'Ivoire part*

*en vrille, toute la sous-région peut basculer vu qu'il y a prochainement des élections incertaines au Burkina Faso et au Nigeria, que la Guinée est instable, que le Mali est en guerre, etc.* »

[[lire\_aussi]]

Mais s'il était libéré, son retour (immédiat ou différé) en Côte d'Ivoire risquait de toute façon de poser autant de problèmes, sans compter que cela aurait été perçu comme une « *insulte à des milliers de victimes* », selon l'expression d'un diplomate français, qui se dit également sceptique quant à la « *vision quasi millénariste d'un retour de Gbagbo au pays. À Abidjan, c'est clair, beaucoup d'Ivoiriens attendent son retour en s'imaginant qu'il guérira miraculeusement les problèmes. Mais il existe également un fort potentiel pour de nouveaux troubles, sans compter que de nombreux pro-Gbagbo ne souhaitent pas son retour, estimant qu'il a fait son temps et qu'il a causé plus de soucis pour le pays qu'il n'en a résolu* ».

La Cour pénale internationale ne devait théoriquement pas prendre en compte cette dimension politique de ses actions, mais elle existe néanmoins car, comme le rappelle Florent Geel, « *nous avons affaire en partie à des crimes politiques et on ne peut pas complètement s'abstraire de la situation politique du pays* ». La CPI est une institution encore jeune sur le terrain du droit international mais, avec le cas Gbagbo, elle joue une partie de sa crédibilité.

### Boîte noire

Cet article a été mis à jour vendredi 13 juin, après la décision de la CPI de renvoyer Laurent Gbagbo.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.